



**DOSSIER THÉMATIQUE**

# 1. LE PALAIS DU TAU DANS LA VILLE DE REIMS

## LA VILLE DE REIMS DES ORIGINES A LA REVOLUTION

Dès l'époque gauloise, le peuple celte des Rèmes s'est implanté dans un **oppidum** au bord de la rivière Vesle. Grâce à cette voie de circulation ainsi que la présence vitale de l'eau, la cité appelée Durocort se développe jusqu'à la conquête romaine en 58 avant JC. Devenue Durocortorum et métropole de la province de Belgique, la ville **gallo-romaine** prospère notamment en tant que carrefour routier.

Avec la christianisation de l'empire dans la deuxième moitié du IIIe siècle, Durocortorum voit l'érection d'une première cathédrale par l'évêque Bétause au début du IVe siècle : la basilique des Saints-Apôtres (Pierre et Paul) sise rue Saint-Symphorien à 200 mètres du **chevet** de la cathédrale actuelle.

Pour se rapprocher du pouvoir politique, un siècle plus tard a lieu le transfert de cette cathédrale **paléochrétienne** sur le site actuel dans un îlot urbain de deux hectares environ en limite du **forum** gallo-romain cœur de la cité. L'instigateur en est l'évêque Nicaise qui lui donne aussi le vocable de la Vierge Marie « Notre-Dame », inédit dans l'Occident chrétien du haut Moyen Age mais témoignage du développement du culte marial depuis l'Orient. D'origine **hellénistique**, Nicaise (Nichasios) est martyrisé par les Vandales en 407 sur le seuil de cette cathédrale orientée d'après le réseau routier préexistant pratiquement vers l'est tout comme le groupe épiscopal installé sur l'emplacement d'anciens **thermes**. Ceux-ci sont abandonnés vers 400 comme le prouve la désaffectation d'un **aqueduc**. Ainsi, le **baptistère**, où le roi franc Clovis est baptisé à la fin du Ve siècle, peut réutiliser ces infrastructures à moindre frais tandis que la demeure de l'évêque et de ses **clercs** qui ne porte pas encore le nom de palais du Tau s'installe côté sud dans une importante demeure gallo-romaine, peut-être le palais du gouverneur.



*Vue de Reims gravée par Mérian d'après Chastillon. Sur la muraille de gauche, on distingue le Château Porte Mars*

L'antique cité rémoise est enceinte au Bas-Empire d'une muraille ovoïde qui englobe la cathédrale et le forum, devenu place des marchés au Moyen Age. Reims se développe alors autour d'un second pôle : au sud, le bourg Saint-Remi engendré extra-muros par la fréquentation des basiliques qui gardent les corps saints. Par exemple, dès le VIIIe siècle un culte s'amplifie autour des reliques de l'évêque Remi sur l'emplacement actuel de la basilique Saint-Remi. Aux XIII-XIVe siècles, l'ensemble est réuni derrière un rempart unique de 6500 mètres environ, protégeant 15 000 habitants et englobant une superficie de 217 hectares dominée par la masse imposante de la cathédrale et de son quartier.

A la veille de la Révolution française, les quelques 25 000 Rémois fréquentent vingt-six édifices religieux majeurs ainsi qu'une bonne douzaine de chapelles.

## LA PUISSANCE DE L'ARCHEVEQUE DE REIMS



*Le serment des évêques suffragants autour de l'archevêque Robert de Courtenay en 1308*

Comme l'abbé de Saint-Remi, tous les seigneurs de la ville de Reims sont des ecclésiastiques mais l'archevêque en est le principal. Depuis 780, l'évêché de Reims est devenu un siège **métropolitain** : l'archevêque dirige onze évêques **suffragants** et sa province ecclésiastique de Belgique Seconde équivaut à la moitié nord du royaume de France. Un nombreux clergé séculier et régulier se rassemble périodiquement autour de son prélat notamment lors des **synodes** diocésains bisannuels ou provinciaux dans la grande salle du palais du Tau.

Ainsi, le palais épiscopal puis archiépiscopal qui porte le nom de Palais du Tau à partir de 1138 est le siège d'un pouvoir spirituel et d'un pouvoir temporel indissociables. Depuis le sacre du roi Philippe I dans la cathédrale de Reims en 1027, l'archevêque est le consécrateur du roi, privilège confirmé par le pape Sylvestre II dès 999 puis Urbain II en 1089. Ainsi, il doit le recevoir chez lui en vertu du droit de **gîte** qui sied à un **vassal**.

Depuis 1020, l'archevêque a reçu les droits comtaux de la ville rendant ainsi la justice, battant monnaie et levant une armée féodale. Preuves en sont les prisons dans la cour du palais du Tau ; de plus, la moitié de la fiscalité rémoise est entre ses mains. Il devient duc et premier **pair** de France au XIIe siècle lorsque se fixe la liste des douze grands seigneurs du royaume laïques et ecclésiastiques.

C'est un prince féodal puissant qui habite au palais du Tau dont le nom symbolique désignant la lettre T de l'alphabet grec rappelle le plan fortuit des bâtiments mais plus encore le nom de l'insigne pastoral d'un évêque ou d'un abbé bien avant la crosse.

Depuis les années 1170, l'archevêque Henri de France fait construire le château Porte Mars, une forteresse à la lisière des remparts de la ville, destinée à la défendre mais aussi à s'y réfugier lorsque les rapports entre les Rémois et leur archevêque se tendent comme lors de la révolte urbaine de 1235. Le roi Henri IV ordonne sa destruction en 1595.

## 2. LE PALAIS AU SEIN DU QUARTIER CATHEDRAL

### UNE CATHEDRALE LIEU DE MEMOIRE

Le palais du Tau n'est pas un édifice indépendant de la cathédrale mais au contraire, il lui est intimement lié en tant que lieu de résidence de l'archevêque et de certains de ses collaborateurs. Il appartient ainsi à une véritable ville dans la ville au Moyen Age : le quartier cathédral.

En tant qu'église-mère, métropolitaine, la cathédrale de Reims probablement reconstruite en 1211 après un incendie survenu en 1207 ou 1210 est un chef d'œuvre du **second art gothique**. Dans la recherche de la lumière, les **maîtres d'œuvre** complètent les vitraux des fenêtres rémoises en évitant les **tympan**s des portails de la façade occidentale, rejetant de fait les groupes sculptés dans les **gâbles**. L'iconographie qui a perdu ses couleurs originelles, s'articule autour des thèmes de l'histoire de Jésus, du sacre royal et de Marie à qui la cathédrale est dédiée.

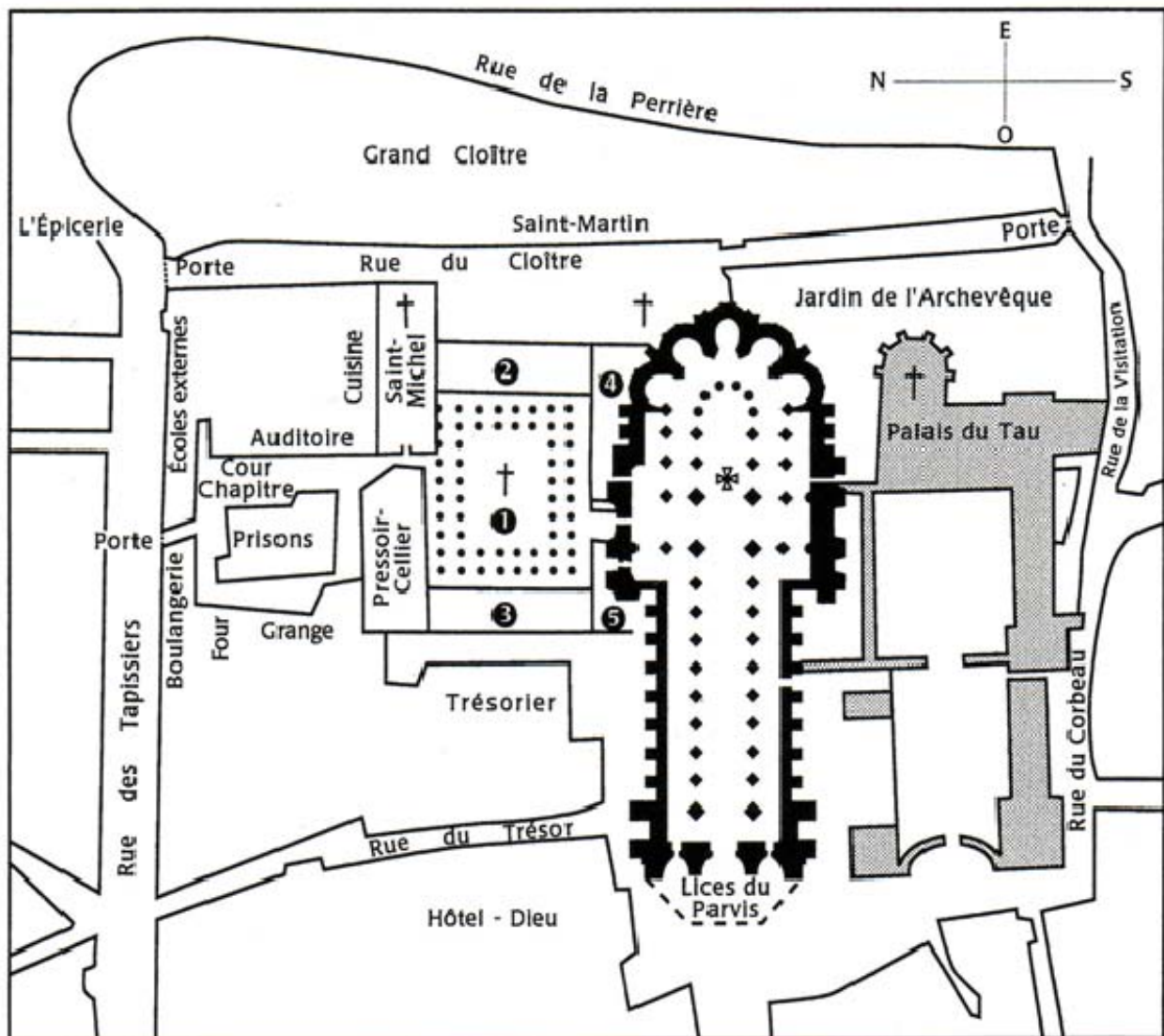
L'emprise au sol de son plan en **croix latine** domine l'ensemble du quartier : avec près de 150 mètres de long et 6 650 mètres carrés, l'édifice de **calcaire coquillier** provenant des carrières environnantes dont celles de Courville doit accueillir les processions mais aussi la cérémonie du sacre depuis que Clovis s'y est fait baptiser peu avant 500.



*Reconstitution du quartier cathédral au début du XVIIe siècle*

Jusqu'à nos jours, le clocher à l'ange girouette domine le centre-ville de ses 87 mètres mais les tours de la façade occidentale, non pourvues de leurs flèches, culminent à 80 mètres. La tour de la **croisée** du transept, jamais construite, aurait du atteindre les 170 mètres !

Eglise de l'archevêque, la cathédrale est un lieu de culte rendu vivant par les **offices** divins quotidiens entonnés par les **chanoines**. Ces clercs au nombre maximum de 74 à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et d'une trentaine habituellement doivent adopter un mode de vie communautaire depuis le **concile** d'Aix-la-Chapelle de 816. Le chapitre canonial installe ses bâtiments sur le flanc nord de la cathédrale autour du **cloître** : dortoir, réfectoire. Or, très vite les chanoines s'émancipent et prennent l'habitude de vivre dans leur propre maison individuelle même en dehors du cloître. Dotés de fermages et de bénéfices, le chapitre est un seigneur féodal ayant droit de justice sur ce quartier de cinq hectares et un personnel laïc chargé de l'administration de ses biens et de ses habitants. Les chanoines respectent une hiérarchie autour du prévôt, du doyen et du chantre.



Le cloître Notre-Dame au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant la réalisation de la place Royale, d'après Legendre:

- 1. Préau - 2. Écoles de théologie (premier étage: Librairie) - 3. Salle capitulaire (premier étage: Chartrier) - 4. Revestiaire - 5. Pretiosa.

## UN PALAIS ARCHIEPISCOPAL CONTIGU AU QUARTIER CANONIAL

Faisant pendant au palais du Tau, archevêché, sur le flanc sud de la cathédrale, le petit cloître ou préau sur le flanc nord rassemble les bâtiments communautaires des chanoines autour d'une cour rectangulaire qui servait de lieu de sépulture. L'aile nord est occupée par un pressoir et un **cellier** accolé à l'église saint-Michel, l'ancien réfectoire devenu chapelle paroissiale pour le ban des chanoines. L'aile orientale se rattache à la cathédrale par le portail nord du Beau-Dieu où se trouvent le **revestiaire** et une **sacristie**. Dans leur prolongement se trouvent les écoles **capitulaire**s avec au-dessus d'elles une bibliothèque aménagée au XVe siècle dans l'ancien dortoir désaffecté. Le troisième côté est accolé à la cathédrale avec la salle Pretiosa qui donne à la fois accès à l'église-mère et à la salle **capitulaire** où se traitent les affaires communes. A l'étage sont conservées les archives dans le cartulaire.

Une seconde cour appelée cour chapitre est le centre d'exploitation domaniale et de services avec sa grange, ses greniers, son four, sa boulangerie, sa cuisine, ses écuries, sa forge mais aussi des écoles publiques et un auditoire de justice ainsi que ses prisons au centre. De nombreuses boutiques sont louées à des artisans dont la présence est attestée aussi sur le **parvis** de la cathédrale délimité par des **lices** de pierre pourvues de cinq entrées. C'est le trésorier qui est chargé de conserver les richesses de la cathédrale ainsi que de maintenir l'ordre tant dans l'édifice que sur le parvis. Sa maison se situe à l'ouest du petit cloître. Le soir venu, les différentes portes du quartier canonial se referment sur cette enclave comme celle de l'ancienne rue des Tapissiers des années 1530 encore conservée aujourd'hui rue Carnot.

Sur le côté nord du parvis de la cathédrale s'élève depuis le IXe siècle l'hôtel-Dieu afin d'y recevoir les pèlerins, les pauvres, les infirmes et les malades. Administré par les chanoines, il se compose de 250 lits servis par 4 religieux et 36 religieuses à la veille de la Révolution.



Plan Colin de 1665, Bibliothèque de Reims, B514546101\_VIII\_III\_c\_02\_BMR07\_418

### 3. L'ENVIRONNEMENT ACTUEL DU PALAIS DU TAU

#### EVOLUTION DU QUARTIER CATHEDRAL DE L'ANCIEN REGIME A NOS JOURS



La porte du chapitre en 2013



Vestiges de l'ancienne église Saint-Michel en 1918 avec le portail encore conservé aujourd'hui



Vestiges de la maison du trésorier en 1919

Après les premières destructions de la Révolution française et les ravages de la Grande Guerre, le quartier cathédral s'est estompé.

Pour entrer dans le quartier canonial seule subsiste aujourd'hui la porte du Chapitre d'époque **Renaissance** miraculeusement préservée des bombardements de la Première Guerre mondiale. Elle fut démontée méthodiquement et réalignée sur la nouvelle rue Carnot élargie où elle est toujours visible sans ses vantaux de bois conservés au Musée des Beaux-Arts de Reims.

Parmi les rares vestiges du quartier cathédral, le portail dégradé d'époque Louis XIII de l'église Saint-Michel est encore visible dans l'impasse du 19 rue du Chapitre.

L'hôtel-Dieu fut démoli après son transfert en 1827 à l'abbaye Saint-Remi. Il a laissé la place au palais de justice de style néo-grec du à l'architecte Caristie en 1839. A l'arrière la gendarmerie et la prison sont achevées en 1845 jusqu'à leur destruction en 1906. Il faut attendre 1912 pour voir l'amorce d'une extension du tribunal avec un square.

De la maison du trésorier voisine, la Grande guerre ne laissa que des pans de murs et des arcades du XIIe siècle. Ceux-ci furent restaurés et aménagés en office de tourisme inauguré en 1988.

A la suite de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905, l'archevêque Luçon est expulsé du palais du Tau le 17 décembre 1906. Aujourd'hui encore, l'archevêque de Reims occupe l'hôtel du Corbeau au 9 rue du Cardinal de Lorraine, juste en face du palais du Tau, depuis que cette demeure fut mise à sa disposition comme archevêché après la Première Guerre mondiale. Quant au palais du Tau, il est devenu un musée depuis 40 ans après les travaux de restauration et d'aménagements nécessaires.

Aux alentours, la Reconstruction façonne dans les années 20 et 30 un nouveau visage au centre-ville avec le triomphe de l'Art déco dont un des plus beaux fleurons est la bibliothèque Carnégie inaugurée en 1928 proche du palais du Tau. Mais certaines demeures comme celle sise 3 rue des Tournelles du début du XVIe siècle avec sa tourelle à encorbellement et ses fenêtres à meneaux caractéristiques émaillent encore le parcellaire. Le jardin Henri Deneux au chevet de la cathédrale complète celui du palais du Tau et contribue à aérer un quartier qui a perdu son aspect médiéval resserré autour de la cathédrale.



*La cathédrale prise de la rue Libergier au XIXe siècle*

Ainsi, la physionomie et la perspective du parvis ont radicalement changé aussi. Le percement de la rue Libergier fut amorcé après la destruction par les révolutionnaires de l'église abbatiale Saint-Denis qui faisait face au portail central de la cathédrale. Aujourd'hui les bâtiments de l'abbaye du XVIIIe siècle abritent le musée des Beaux-Arts de Reims depuis 1913.

A l'angle de la rue Rockefeller, seule la façade de l'ancien commissariat central construit en 1923 est préservée dans la médiathèque Jean Falala due à l'architecte Jean-Paul Viguier. Inaugurée en 2003, elle fait écho à la cathédrale avec sa façade contemporaine de verre à nervures d'acier dans laquelle elle se reflète.

Cette opération est le point de départ de la requalification du parvis depuis 2007. Conçu par les architectes Linazasoro, Thiénot et Ballan, le projet achevé en décembre 2008 rompt avec la politique de dégagement des abords des cathédrales et renoue avec l'Histoire : des terrasses surélevées matérialisent les îlots médiévaux tandis que les lices sont évoquées par une différence de traitement du sol. L'eau et la végétation ont reconquis cet espace minéral rendu aux piétons. La statue de Jeanne d'Arc, œuvre de Paul Dubois inaugurée en 1896 au centre du parvis, se fixe définitivement à l'arrière du tribunal.

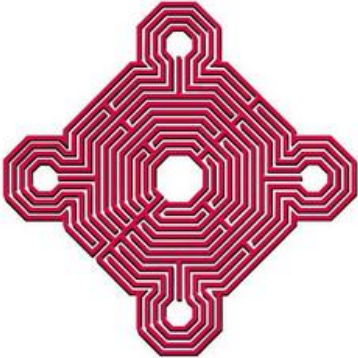


*Le parvis en 2013 avec de gauche à droite : la statue de Jeanne d'Arc, le palais de justice, l'office de tourisme, la cathédrale et le palais du Tau ; au premier plan, les lices*



## PRESERVATION ET MISE EN VALEUR ACTUELLE DU SITE

# MONUMENT



# HISTORIQUE

*Logo des monuments historiques*

L'intérêt patrimonial du quartier cathédral est rapidement reconnu par les autorités qui classent dès 1862 la cathédrale Notre-Dame au titre des Monuments Historiques. S'y ajoutent la chapelle du palais du Tau le 12 juillet 1886 puis le palais du Tau dans son ensemble le 20 décembre 1907, les vestiges de l'église Saint-Michel le 20 octobre 1920 puis la maison du trésorier le 1<sup>er</sup> décembre de la même année, le musée des Beaux-Arts le 19 septembre 1921, la porte du Chapitre le 9 novembre 1922 et les salles basses médiévales du palais de justice, seuls vestiges de l'hôtel-Dieu, le 25 juillet 1930. Il est intéressant de noter que le logo apposé sur les Monuments Historiques reprend le labyrinthe de la cathédrale de Reims détruit par les chanoines au XVIII<sup>e</sup> siècle....

En 1926, l'Etat acquiert le palais du Tau pour le franc symbolique et décide d'y créer un musée inauguré le 15 novembre 1972 géré aujourd'hui par le Centre des Monuments Nationaux, organisme public regroupant une centaine de monuments à travers la France.

Grâce à la loi de 1943 sur la protection des abords des monuments historiques dans un périmètre de 500 mètres, l'ensemble du quartier est préservé mais les autorités n'ont pas réussi à ce jour à définir un **secteur sauvegardé**, une **ZPPAUP** ou une **AMVAP**.

Depuis 1987, la ville de Reims a reçu le label de Ville d'Art et d'histoire regroupant 167 sites aujourd'hui permettant de mettre en valeur le patrimoine rémois dans sa globalité.

En 1991, avec la cathédrale voisine, le palais du Tau est inscrit sur la liste du patrimoine mondial par l'**UNESCO**, reconnaissance internationale de l'exceptionnelle valeur de l'ensemble du site. Plus de 65 000 touristes ont visité le musée en 2012.

**Piste pédagogique :** Une vision à 360° de la ville de Reims depuis la base des tours et les chenaux à 40 mètres d'altitude font de la cathédrale le monument le plus élevé du centre-ville après une montée de 249 marches. Les élèves, munis du plan du quartier cathédral au Moyen Age, peuvent ainsi repérer les éléments constitutifs de ce quartier.

En géographie, les élèves peuvent étudier l'aire urbaine rémoise (centre-ville et quartiers périphériques) et son évolution dans le temps.

Au regard des collections du musée, l'enseignant peut étudier avec ses élèves les œuvres suivantes en lien avec la contextualisation du monument :

- une mosaïque retrouvée dans la cour du palais présentée dans le transept sud de la cathédrale.
- l'excavation archéologique et le soubassement du mur oriental de la salle basse présentant des éléments gallo-romains ainsi que les vestiges médiévaux d'arcades reconstituées du petit cloître ou préau du chapitre.
- l'ange girouette de la cathédrale déposé dans la salle Deneux.
- les carreaux de pavement vernissés provenant d'une maison canoniale retrouvés dans les fouilles après la Première Guerre mondiale dans l'escalier vers la salle basse.

La maquette tactile du quartier cathédral à l'entrée du musée est un outil pédagogique important permettant de situer le palais du Tau dans son quartier du XVIII<sup>e</sup> siècle.

**Liens avec les programmes scolaires :** Avant de visiter le palais du Tau et ses collections, il est indispensable de le replacer dans son contexte tant géographique qu'historique. Ainsi peuvent être plus particulièrement abordées les thématiques Arts de l'espace et Arts du visuel de l'enseignement d'histoire des arts à l'école primaire. Le palais du Tau peut figurer dans la liste de référence en tant que bâtiment civil associé à la cathédrale de Reims comme architecture religieuse médiévale.

Au collège, en 5<sup>e</sup>, il s'inscrit parfaitement dans la période historique du IX<sup>e</sup> à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle dans la thématique Arts, Etats et pouvoirs.

Enfin, au lycée, les champs anthropologique et esthétique sont convoqués. De plus, ce lieu patrimonial d'exception inséré dans un quartier urbain est idéal pour l'enseignement d'exploration Patrimoine en seconde.

### **Pour aller plus loin**

Retrouvez les autres ressources pédagogiques en [cliquant ici](#)

Pour en savoir plus, découvrir d'autres sites et d'autres ressources pédagogiques, rendez-vous sur <http://action-educative.monuments-nationaux.fr>

## BIBLIOGRAPHIE

- DEMOUY Patrick, *Notre-Dame de Reims, sanctuaire de la royauté sacrée*, CNRS éditions, Paris, 2008.
- DEMOUY Patrick, *Le palais du Tau*, Itinéraires du patrimoine, CNMHS Editions du patrimoine, Paris, 1998.
- JORDAN Thierry (dir.), *Reims, la grâce d'une cathédrale*, Editions La Nuée Bleue / DNA, Strasbourg, 2010.
- RIGAUD Olivier, « Le parvis de la cathédrale » in *Mythes et réalités de la cathédrale de Reims de 1825 à 1975*, Somogy éditions d'art, Paris, 2001, p. 26-35.
- [www.culture.gouv.fr/champagne-ardenne/cathedrale-de-reims](http://www.culture.gouv.fr/champagne-ardenne/cathedrale-de-reims)

## GLOSSAIRE

### A

**AMVAP** : aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine créée par la loi du 12 juillet 2010 en remplacement des ZPPAUP. Elle promeut la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.

**Un aqueduc** : une conduite d'eau

### B

**Un baptistère** : bâtiment où était administré le baptême par immersion dans une cuve baptismale jusqu'à l'époque carolingienne

**Une basilique** : église chrétienne généralement de forme rectangulaire terminée par une abside

### C

**Un calcaire coquillier** : roche sédimentaire contenant des coquilles de fossiles

**Capitulaire** : qui se rapporte au chapitre c'est-à-dire à l'ensemble des chanoines

**Un cellier** : local frais où l'on conserve des provisions

**Un chanoine** : un clerc appartenant au chapitre d'une cathédrale pour y assurer les offices divins.

**Un chevet** : l'arrière d'une église vue de l'extérieur

**Un clerc** : homme d'Eglise faisant partie du clergé par opposition au laïc.

**Un cloître** : galerie couverte d'un monastère ou d'une cathédrale de forme généralement carrée autour de laquelle s'ordonnent les bâtiments réservés au clergé

**Un concile** : une assemblée d'évêques qui prennent des décisions pour l'Eglise catholique

**Une croisée** : partie d'une église située à l'intersection de la nef et du transept

**Une croix latine** : une croix formée de deux branches d'inégale longueur

### D

**Art déco** : style décoratif affectionnant les droites et la schématisation en vogue dans les années 1920-193

### E

**Un encorbellement** : construction en surplomb d'un mur

### F

**Une fenêtre à meneaux** : fenêtre pourvue d'un montant et d'une traverse de pierre ou de bois formant une croix et divisant la baie.

**Un forum** : place importante au cœur d'une cité romaine

### G

**Un gâble** : un fronton décoratif triangulaire surmontant un portail

**Gallo-romain** : qui se rapporte à la civilisation de la Gaule conquise par les Romains du 1er siècle avant JC au Ve siècle

## H

**Hellénistique** : ensemble des Etats issus de l'empire d'Alexandre le Grand

## L

**Les lices** : clôture du parvis par une barrière de pierre délimitant l'espace sacré de l'espace laïc

## M

**Un maître d'œuvre** : l'architecte au Moyen Age, le maître d'ouvrage étant le commanditaire

**Un métropolitain** : l'archevêque qui dirige une province ecclésiastique

## O

**Les offices** : ensemble des huit prières quotidiennes de l'Eglise chrétienne comme matines ou vêpres.

**Un oppidum** : une ville fortifiée à l'époque romaine

## P

**Paléochrétien** : qui appartient à l'époque des premiers chrétiens jusqu'à la fin du IV<sup>e</sup> siècle

**Un parvis** : espace situé devant la façade d'une église

**Un pair** : les 12 nobles de haut rang laïcs et ecclésiastiques ayant un rôle lors du sacre

## R

**Renaissance** : style artistique qui se développe à partir du XV<sup>e</sup> siècle en Europe. Il se caractérise par la redécouverte de l'art antique qui devient le modèle pour les artistes.

**Revestiaire** : salle où se conservent les ornements dont se revêtent les clercs

## S

**Un secteur sauvegardé** : loi du 4 août 1962 dite loi Malraux qui permet de tracer au cœur des villes anciennes un périmètre à caractère historique autorisant sa restauration.

**Second art gothique** : période comprise entre 1190 et 1230 environ où l'art gothique atteint son apogée

**Un synode** : une assemblée de clercs convoquée par l'évêque pour délibérer sur le diocèse ou la province ecclésiastique

**Une sacristie** : lieu où les vêtements liturgiques et les objets de culte sont rangés

**Suffragant** : se dit d'un évêque dépendant d'un archevêque

## T

**Les thermes** : établissement de bains publics

**Un tympan** : un espace sculpté au-dessus d'un portail

## U

**UNESCO** : organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture créée en 1946

## V

**Un vassal** : au Moyen Age, un seigneur dépendant d'un seigneur plus important appelé suzerain

## Z

**ZPPAUP** : zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager créée avec la loi du 7 janvier 1983 permettant sa mise en valeur négociée entre la commune et l'Etat.